

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-
BORINAGE

Note à l'attention de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB
et proposition de décision

Réunion du 30 juin 2022

AG EXT.22-9	Procuration pour la coordination des statuts de l'intercommunale CHUPMB.
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Devant Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons, l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB du 30 juin 2022 aura été appelée à s'exprimer sur la modification des statuts de l'intercommunale CHUPMB aux points AG EXT.22-8 a); EXT.22-8 b); EXT.22-8 c); EXT.22-8 d) de son ordre du jour.

En cas d'adoption de la résolution des points précités, il sera proposé de donner pouvoir au Notaire de procéder à la coordination des statuts.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB de donner pouvoir de procéder à la coordination des statuts à Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

Stéphane OLIVIER
Directeur général



SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-
BORINAGE**

**Note à l'attention de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB
et proposition de décision**

Réunion du 30 juin 2022

AG EXT.22-10 Adresse du siège du CHUPMB.

La présente Assemblée générale extraordinaire ayant approuvé l'adaptation de l'article 4 des statuts du CHUPMB en modifiant le siège du CHUPMB, de façon à mettre à jour les statuts avec le nouveau code des sociétés et des associations en ne faisant référence qu'à la Région dans laquelle le siège est établi, il y a lieu de préciser l'adresse du siège du CHUPMB, bien qu'inchangée.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB, d'approuver l'établissement du siège du CHUPMB à Mons, Boulevard Kennedy, n°2, acté devant la notaire Elise CORNEZ de Mons.

Stéphane OLIVIER
Directeur général

